



# COMMUNE DE PESSAC-SUR-DORDOGNE

## SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze décembre à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le trois décembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard DUDON.

**Étaient présents :** Mmes DEMEUSY, PRIGENT, BRACHET  
MM. TALON, FAUP-MANDRAT, CAPAFONS

**Absents excusés :** Mme GARBAY donne son pouvoir à M. CAPAFONS  
Mme LE GAL donne son pouvoir à Mme PRIGENT  
Mme MAC CARTY, M. HENRY

**Secrétaire de séance :** M. Francis CAPAFONS

Le Compte-rendu du Conseil Municipal, en date du 13 novembre 2018, est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.

Monsieur le Maire demande au Conseil que soit ajouté un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant la délégation du Droit de Prémption Urbain.

Le Conseil accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

### **I/Délégation du Droit de Prémption Urbain**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mai 2012 ayant approuvé le PLU,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 modifiant les statuts de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, et notamment le transfert de la compétence au profit de la CDC « *En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire* »,

Vu l'article L.211-2 du code de l'urbanisme,

Vu les articles L.213-3 et R.213-1 et suivant du code de l'urbanisme,

Considérant que la Communauté de Communes Castillon-Pujols est titulaire du droit de préemption urbain en lieu et place des communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Considérant que les communes ont la possibilité de demander que cette compétence du droit de préemption urbain soit délégué par la CDC au profit des communes membres pour leur laisser la possibilité d'exercer ce droit en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal et relevant des compétences conservées par les communes,

Vu l'avis du Bureau Communautaire, en date du 5 décembre 2018, favorable au principe de déléguer cette compétence au profit des communes membres,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE** de demander à la Communauté de Communes de déléguer son droit de préemption urbain au profit de la commune, au besoin après institution de ce droit, en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal et relevant des compétences conservées,

**PRECISE** que cette délégation est accordée sans condition autre que le respect des textes régissant l'exercice du droit de préemption urbain,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

## **II/Désignation des représentants de la commune à l'Association Intercommunale d'Entraide aux Personnes Agées (AIEPA)**

Monsieur le Maire nomme pour représenter la commune au sein de cette association :

**-représentants titulaires :** Mmes Maryse BRACHET et Danièle DEMEUSY

## **III/Décision modificative n°2**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
022	Dépenses imprévues	-5000.00	
615231	Entretien, réparations voiries	5000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
020	Dépenses imprévues	-5.00	
275	Dépôts et cautionnements versés	5.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité,** de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative présentée.

## **IV/ Choix du maître d'œuvre / construction des toilettes publiques**

Monsieur TALON informe l'assemblée délibérante que le cabinet conseil «CAUE » vient d'établir un dossier pour le projet de construction des toilettes publiques. Ce cabinet propose ses services en matière de maîtrise d'œuvre.

Après réflexion, **le Conseil Municipal décide que cette maîtrise d'œuvre soit confiée au cabinet « CAUE »** et charge Monsieur le Maire de lancer l'appel d'offre pour la consultation des entreprises.

## **V/ Rapport commissions communales**

### **\*Commission voirie/ Bâtiments**

-Monsieur TALON indique que les travaux d'aménagement de sécurité (rue de l'Eglise et au lieu-dit Ribebon) sont en cours. Durant le week-end passé, l'entreprise a laissé des saignées importantes et non signalées sur la chaussée de la route départementale susceptibles d'occasionner des dégâts aux véhicules. Le problème est aujourd'hui résolu.

-Madame BRACHET rappelle que les saignées de ralentissement de la vitesse sur le chemin blanc se sont comblées et que, pour des raisons de sécurité, il conviendrait de les refaire.

-La chape qui supportera l'abribus près du foyer a été coulée.

### \*Commission Fêtes/ Animation

-Le présent des aînés est choisi. Leur distribution est prévue le samedi 29 décembre 2018. A cette occasion, certains membres du Conseil proposent d'inviter les aînés à un goûter en leur honneur au Foyer Communal. Ceux-ci seront interrogés pour avoir leur avis au moment de la distribution des présents.

-Des gobelets réutilisables au logo de la commune ont été commandés.

-Dans le cadre de l'organisation de la cérémonie des vœux, qui aura lieu le 12 janvier prochain, certains conseillers suggèrent d'avancer l'horaire et de proposer le partage d'une galette à la place du buffet traditionnel. L'ensemble des conseillers n'étant pas présent, cette proposition fera l'objet d'un sondage en ligne.

-Le Petit Journal Communal est à rédiger. Il serait souhaitable qu'il soit publié avant le 12 janvier 2019.

-Comme chaque année, l'Arbre de Noël Communal a été un véritable succès. Les enfants étaient ravis. Monsieur le Maire remercie son Conseil et plus particulièrement Madame LE GAL pour son implication.

Le Conseil Municipal tient à rappeler que cette manifestation est, en sa totalité, financée par Monsieur le Maire sur ses deniers personnels.

### **Questions diverses**

#### \*Panneaux de signalisation /Jumelage avec Inverio

Madame PRIGENT demande l'avancement de la commande de ces panneaux. Monsieur le Maire informe que le bon de commande a été signé et qu'ils devraient nous être livrés très prochainement.

#### \*Présentation de la publication intitulée « Regard croisées » portant sur l'histoire de notre commune

Monsieur FAUP MANDRAT informe qu'une présentation de cette publication est prévue le Samedi 15 décembre à 14h30 à la salle des associations. Un vin d'honneur sera servi à cette occasion. Le Conseil Municipal décide de le financer pour partie.

#### \*Illuminations de Noël

Comme convenu, deux nouvelles guirlandes de Noël ont été installées. Elles illuminent la rue du Temple. Cette installation a entraîné des frais complémentaires de branchements.

#### \*Etat d'entretien de la Route départementale 130 entre la sortie d'agglomération et le lieu-dit « Ribebon »

Madame BRACHET demande qu'un courrier soit adressé au Centre Routier Départemental afin de leur faire part de l'entretien « déplorable » de la RD130 entre la sortie du bourg et le lieu-dit « Ribebon » (fauchage des accotements et fossés).

Monsieur le Maire contactera Madame GUIONIE, conseillère départementale en charge de la voirie, pour lui faire part de cette situation.

Monsieur le Maire rappelle que, des travaux conséquents doivent être entrepris en 2019 par le Département pour la réfection de la RD130 au lieu-dit les Baconnes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.